



SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

**Commission Locale d'Information et de Surveillance
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
de Villeneuve sur Verberie**

Réunion du mercredi 25 juin 2014

La commission de suivi des sites (CSS) de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Villeneuve sur Verberie s'est tenue le mercredi 25 juin 2014, sur le site de Villeneuve sur Verberie, sous la présidence de M. Nicolas Guyomarch, secrétaire général de la sous-préfecture de Senlis.

La liste des participants est annexée au présent relevé.

1. Présentation des actions de l'exploitant

Bilan de l'activité 2013

- **Historique :**

En préambule, Mme Greder présente rapidement SITA Région Ile de France et Oise et fait un rapide historique du site de Villeneuve sur Verberie.

Les arrêtés préfectoraux du 29 avril 2003 et du 22 novembre 2010, autorisent la société SITA OISE à exploiter les installations de Villeneuve sur Verberie en conformité avec la réglementation en vigueur. L'exploitation de ce site est autorisée jusqu'au 31 décembre 2016. Il est précisé que la fin d'exploitation est prévue pour fin 2015, début 2016.

Le site est certifié ISO 9 001 et 14 001. Sa superficie est de 60 hectares, dont 6,5 hectares sont en zone d'exploitation. La capacité résiduelle du site est de 199 771 m³ (en juin 2014) et la capacité annuelle de 200 000 tonnes de déchets par an.

- **Principe d'exploitation de l'ISDND :**

Le principe d'exploitation repose sur trois thèmes : un contrôle et suivi des déchets depuis leur acceptation sur la site jusqu'à leur stockage définitif, une gestion rigoureuse des conditions d'apports par les clients (sécurité des déchargements et gestion des flux) et un réaménagement progressif et traitement des effluents pour une protection de l'environnement optimale.

L'exploitation des casiers se fait par paliers successifs. Le casier 3C est en cours d'exploitation.

En 2013, 139 614 tonnes de déchets ont été stockés sur le site, dont 48 971 tonnes provenant des départements limitrophes, soit environ 25 % du tonnage annuel autorisé. 97% de ces déchets sont des industriels banaux et 3 % sont des encombrants, déchets de voirie et ordures ménagères.

De plus, 10 445 tonnes de terres souillées ont été valorisées dans le cadre de l'exploitation ainsi que 25 150 tonnes de matériaux inertes.

- Gestion des lixiviats :

Chaque sous-casier est hydrauliquement indépendant et équipé d'un puits de pompage électrique qui s'effectue en continu. Ces lixiviats sont dirigés vers deux bassins tampons et ensuite évacués vers la station d'épuration de Montataire ou vers la STEP industrielle exploitée par la société ONDEO IS à Villers Saint Paul.

L'arrêté préfectoral prévoit un suivi semestriel sur certains paramètres (PH, DCO, DBO5, HCT ...).

Les analyses ont révélé que les lixiviats étaient faiblement chargés.

Les quantités de lixiviats traités, sont en augmentation sur les 3 casiers. Cela est lié à la surface exploitée qui a augmenté et aux nouveaux sous-casiers exploités.

La fréquence des évacuations est définie en fonction des niveaux des bassins, l'objectif étant de disposer du stock minimum sur site.

- Gestion du biogaz :

- Deux systèmes permettent de capter le biogaz par captage à l'avancée:

- par 142 puits de pompage forés dans le massif de déchets
- par 32 tranchées drainantes

Des contrôles hebdomadaires sont effectués en interne et trimestriellement par une entreprise spécialisée depuis 2012.

- Une torchère d'une capacité de 2000 m³/h à 50% de méthane est installée sur le site.

Il est précisé qu'un prestataire externe est intéressé pour l'installation d'un moteur. Le projet est en attente de validation par SITA France.

- Analyse des eaux pluviales :

L'ensemble des eaux de ruissellement du site est canalisé dans un réseau de fossés et dirigé vers des bassins tampons membranés qui sont reliés à des bassins d'infiltration

L'ensemble des eaux des bassins est analysé trimestriellement par un laboratoire indépendant agréé concernant les paramètres pH, Hydrocarbures, DCO, DBO, MES, Phénol, Fer et NH₄⁺. Aucune anomalie n'a été relevée.

Les séparateurs d'hydrocarbures sont analysés semestriellement. Aucune anomalie n'a été relevée. L'entretien annuel a été effectué en mars 2013 par une entreprise spécialisée.

- Analyse des eaux souterraines :

Le réseau de contrôle est constitué de 6 piézomètres et d'un captage d'alimentation en eau potable.

Des analyses sont effectuées de façon trimestrielle sur les paramètres pH, potentiel d'oxydo-réduction, résistivité, COT et, tous les 4 ans, sur l'ensemble des autres paramètres. Cette analyse indique que la qualité des eaux souterraines est stable et globalement bonne à très bonne par rapport au système Évaluation de la qualité des eaux.

- Nez électronique

Pour limiter les odeurs l'exploitant met un ensemble de mesures en place tel que l'exploitation en zones de faible surface, l'équipement à l'avancée de moyens de captage du biogaz, la gestion à vide des bassins de lixiviats et le renforcement des couvertures quotidiennes en fonction des conditions météorologiques défavorables.

De plus, le site est équipé d'un nez électronique, d'une rampe de plaques d'hydragel et d'une rampe de dispersion de produits masquants.

Le système de collecte de biogaz du site a été optimisé par de nombreux travaux. Ainsi, les plaintes pour nuisances olfactives ont diminuées et il n'est quasiment plus fait usage du produit masquant.

- Incidents

Les incidents sont consignés dans un rapport « en cas de ». Pour l'année 2013, 95 rapports ont été émis notamment pour non respect des consignes de sécurité ou des surcharges de camion. Pour les plaintes et réclamations, 13 rapports ont été enregistrés en 2013 portant notamment sur les nuisances olfactives et la vitesse des poids lourds. Un tiers environ ne respectent pas les limitations de vitesse.

- Principaux travaux réalisés en 2013

- Travaux de gestion du biogaz
- Finalisation des casiers 3B et 3C actuellement en exploitation
- Curage des fossés d'eaux pluviales

- Actions biodiversité en 2013

Différents objectifs sont établis tels que la préservation des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial, la préservation et création de milieux humides temporaires et permanents, le maintien et l'extension des zones à pelouse sèche calcicole et l'inscription à l'inventaire ZNIEFF.

Les actions entreprises ont été les suivantes :

- éviter la perturbation des zones humides temporaires en limite ouest et création d'habitats analogues si possible,
- entretien des zones humides et fossés en dehors des périodes de reproduction de la faune,
- maintien d'arbres morts sur le dôme V3.

Le plan d'action 2014 a été le suivant :

- Fauche et défrichage localisés des dômes V1 et V2 (zones anciennes pour lesquelles seule une gestion des espaces verts est réalisée).

- Présentation du dossier de modification des conditions d'exploitation

L'arrêté préfectoral de modification des conditions d'exploitation a été pris le 20 mai 2014. Il prévoit :

- La mise en place d'un procédé bioréacteur sur les casiers 2 et 3 permettant d'accélérer la dégradation de la matière fermentescible et ainsi stimuler la production de biogaz et réduire la durée de stabilisation du massif.
- La mise en place de la valorisation énergétique du biogaz : traitement in situ des lixiviats et évaporation des perméats issus du traitement grâce au biogaz produit.
- Le réaménagement final de la zone de stockage pour obtenir un massif homogène continu et intégré dans son environnement : assurer la continuité du dôme entre V4 et V3 (en déchets inertes), création de 100km³ environ de vide de fouille (en déchets inertes), aucune modification de la date de fin d'exploitation autorisée ni du tonnage annuel maximal n'est prévue.
- L'amélioration de la gestion des eaux pluviales.
- La pérennisation du bassin de stockage des lixiviats à l'Ouest du site qui était initialement temporaire.

3. Présentation des actions de l'inspection des installations classées

- Instructions de dossiers

Un point est fait sur le dossier de demande de modification des conditions d'exploiter. Celui-ci a été présenté lors du CODERST du 7 mai 2014, et l'arrêté préfectoral complémentaire a été pris le 20 mai 2014.

- Inspections réalisées

Aucune inspection n'a été réalisée depuis la dernière CLIS. La prochaine est prévue pour septembre.

Nota : la visite d'inspection a été réalisée le 11 septembre 2014.

4. Questions diverses

M. Gaston demande à ce qu'il soit vérifié que les camions sont bâchés, car cela ne serait pas toujours le cas. Il demande également à ce qu'un entretien soit réalisé sur la route d'accès côté champs.

Mme Bozzo s'interroge sur les réaménagements paysagers. Mme Greder précise que ces derniers sont terminés sur le dôme V3 et les aménagements seront effectués au fur et à mesure sur le dôme V4.

Pour le sous-préfet,
Le secrétaire général,



Nicolas Guymarch